

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4103

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation à Lyon, les 4 et 5 décembre 2013, par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET) des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) - Attribution d'une subvention CNFPT

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4103**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Organisation à Lyon, les 4 et 5 décembre 2013, par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET) des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) - Attribution d'une subvention CNFPT**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La 16° édition des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET) aura lieu cette année à Lyon les mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2013.

Ce changement s'explique par les travaux de rénovation et d'agrandissement en cours au palais des congrès de Strasbourg.

Plus de 1 500 congressistes ont participé à l'édition 2012. Les ETS sont une occasion de rencontres et d'échanges privilégiés entre cadres territoriaux de direction, en présence d'élus locaux, de partenaires des secteurs universitaire, associatif et privé.

L'agglomération lyonnaise se positionne, aujourd'hui, parmi les métropoles européennes les plus dynamiques, innovantes et fonctionnelles pour l'accueil d'événements.

L'édition 2013 des ETS sera organisée sur le thème "Innovation et action publique locale" pour cette édition.

Cette année, afin de valoriser le territoire grandlyonnais, des découvertes urbaines sont envisagées le mardi 3 décembre 2013 après-midi avec des visites guidées du site Confluence et de son futur musée, du quartier de la Part-Dieu et autres par les porteurs de projets.

La Communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour une contribution financière de 20 000 € pour l'organisation à Lyon de la 16° édition des ETS ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour l'organisation, les 4 et 5 décembre 2013, à Lyon de la 16° édition des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) sous l'égide de l'Institut national des études territoriales (INET),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CNFPT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° OP28O2406 - compte 65738 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.